

([^])

(N° 176.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1887.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. VAN CLEEMPUTTE.

Demande du sieur Maximilien-Léon BARBIER.

MESSIEURS,

Le sieur Barbier, ingénieur des arts et manufactures, à Saint-Gilles (Bruxelles), sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Paris, le 12 avril 1850; il habite la Belgique depuis plus de cinq ans; il y a épousé une Belge, le 4 mars 1884.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche et les renseignements recueillis sur son compte, en France, sont favorables.

Il a satisfait, en France, aux lois sur la milice; il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Le pétitionnaire réunit les conditions exigées par l'article 2 de la loi du 6 août 1881.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,

J. DE BURLET.
